

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'août à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire, faisant suite à une première convocation en date du vingt et un juillet deux mille vingt-cinq pour un Conseil Municipal prévu le vingt-huit juillet deux mille vingt-cinq.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, GERON Michel et LEGROS Mathieu.
Mme LEBER Sophie.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, FAUCHIER Elise, LAVILLE REVET Géraldine, LEROUX Christelle, MESNIL Virginie et VANIER Pascaline.

MM. COSTANTIN David, FLEURY Philippe, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.

Secrétaire de séance :

Mme LEBER Sophie.

Question n° 1 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire Communauté de Communes « Campagne de Caux »

Accord local

Le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Campagne de Caux », est fixé à 42 sièges et réparti comme suit :

GODERVILLE	7 sièges
BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	3 sièges
BREAUTE	3 sièges
SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE	2 sièges
ECRAINVILLE	2 sièges
MANNEVILLE LA GOUPIL	2 sièges
BEC DE MORTAGNE	2 sièges
VATTETOT SOUS BEAUMONT	2 sièges
SAINT MACLOU LA BRIERE	2 sièges
ANNOUVILLE VILMESNIL	2 sièges
AUBERVILLE LA RENAULT	2 sièges
GRAINVILLE YMAUVILLE	2 sièges
SAUSSEUZEMARE EN CAUX	2 sièges
DAUBEUF SERVILLE	1 siège
VIRVILLE	1 siège
HOUQUETOT	1 siège
GONFREVILLE CAILLOT	1 siège
MENTHEVILLE	1 siège
TOCQUEVILLE LES MURS	1 siège
BORNAMBUSC	1 siège
BENARVILLE	1 siège
ANGERVILLE BAILLEUL	1 siège

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 18h15 heures.

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS **PAGES 92 à 94**

- ✓ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire